



Contrat non signé portage salarial

Par **minilux**, le **14/01/2008** à **13:25**

Bonjour, je travail en tant que prestataire web. pour un société de portage et j'ai fais un contrat à une société que je connaissais, pour la gestion et maintenance du serveur, il y aura un an dans 2 semaines, que le contrat est établi et que j'ai bossé toute l'année soit 170H de gestion et sur les sites. Durant cette période il m'a même donné du travail en me commandant des sites pour ces clients(c'est un cyber café, copieur, fax,....).
Mais voilà je m'aperçois il y a un mois qu'il n'a pas signé et renvoyé le contrat de gestion et il ne m'a toujours pas payé et il repousse sans arrêt depuis 5 mois, eh oui je suis trop gentil mais bon..
Quels sont mes droits ? j'ai tout de même travaillé de nombreuses heures j'ai des échanges de mail et le serveur contient les informations de modifications faites par mon compte.
cette société, n'y connaît rien à internet c'est pour cela qu'il sous traite, et ils m'ont bloqué l'accès principale de l'administration depuis plus de 15 jours. je garde un accès admin et souhaite suspendre le serveur dans l'attente du paiement, mais ai-je le droit.
Merci pour ce forum et pour vos futures réponses